



Préavis réduit à 1 mois

Par **Chunkette**, le **05/03/2016** à **12:59**

Bonjour,

Je me pose une question et n'arrive pas à trouver de réponse sur internet ainsi que sur les précédents posts.

Je souhaiterais déménager de mon appartement en location. Lors de la prise de ce logement, j'étais étudiante. En Aout dernier, j'ai obtenu mon premier emploi. J'ai entendu parlé du préavis réduit en cas d'obtention du premier emploi. Ai-je droit à la réduction de préavis à 1 mois en sachant que j'exerce mon premier emploi mais que ceci n'est pas complètement récent ?

Je vous remercie pour vos réponses [smile3]

Par **janus2fr**, le **05/03/2016** à **18:02**

Bonjour,

Il doit y avoir concomitance entre la dépose du congé avec préavis réduit et le motif de celui-ci. La jurisprudence a, au cours du temps, fixé un délai raisonnable à 4 mois. Or, pour votre cas, cela fait plus de 7 mois. Le délai est trop long...

Par **Chunkette**, le **05/03/2016** à **18:43**

Très bien, merci pour votre réponse.